Bruay-la-Buissière (62) : furieux que sa voiture soit immobilisée… un SDF ivre déjà condamné 33 fois glorifie Salah Abdeslam, Daesh, les attentats et menace de faire sauter la mairie. 6 mois de prison aménageables

29/06/2025 à 13h00



Selon La Voix du Nord, ce mercredi, un sans domicile fixe était devant la justice, au tribunal de Béthune, pour menace de crime contre un élu et apologie du terrorisme.

Le 15 mai, « énervé » après l'immobilisation de son véhicule, il adresse un message via Facebook au député Thierry Frappé. L'échange vire rapidement à la menace écrite, l'élu n'étant pas en mesure de lui venir en aide. Dans un flot de propos inquiétants, l'homme évoque l'idée de faire « sauter » la mairie de Bruay-la-Buissière, glorifie Salah Abdeslam, Daesh et les attentats. Alerté, le maire Ludovic Pajot dépose plainte.

Le prévenu, qui présente ses excuses à l'audience et n'a pas

d’avocat, vit dans sa voiture. *« C’est pour ça que j’étais embêté. Je suis impulsif, mais je ne suis pas radicalisé, je mange du cochon ! »* explique-t-il à l’audience. Il affirme avoir rédigé ces messages sous l’effet de « beaucoup de whisky » et de médicaments. *« Ça faisait plus de trois ans que je n’avais pas mis un pied en garde à vue, quand on m’a saisi ma voiture, je suis devenu fou. »*

La procureure rappelle que le prévenu ‘il compte déjà 33 condamnations à son actif. Pour elle, les propos tenus – bien qu’envoyés via une messagerie privée – relèvent de l’apologie publique d’un acte de terrorisme, « puisqu’ils ont été envoyés à un élu ».

Le quadragénaire écope de six mois de prison, une peine qui pourra être aménagée. Le tribunal a pris en en compte un contexte d’addiction plutôt que de radicalisation.